

PAROLE À...

LUCIE ET IOANNIS, CO-SG DE LA BNF

P.10

LE DOSSIER

#METOO DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Charlotte Vanbesien

P.4 / ACTUALITÉ

- . L'ESR, une situation critique !
- . Collectif fédéral contre les racismes
- . Grèves dans les salles d'escalade
- . La lutte contre les discriminations LGBTI+, un combat intersyndical
- . Retour sur les journées intersyndicales femmes

P.10 / PAROLE À...

. Lucie et Ioannis, co-SG de la BNF

P.11 / LE DOSSIER

. #metoo dans les établissements privés

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Lutte syndicale et unitaire contre l'extrême droite
- . Représentativité : la FERC-CGT renforcée dans le privé
- . 11^e congrès de la CGT Éduc'action

P.18 / INTERNATIONAL

- . Kimberlé Crenshaw : l'intersectionnalité
- . Mobilisations en Turquie

P.20 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Les 80 ans de la sécurité sociale
- . Entretien avec Malika Belarbi
- . Il y a 120 ans, la séparation
- . La conférence nationale

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Charlotte Vanbesien

Conception graphique, maquette & mise en page Gwenola BRIAND

crédits photos FERC-CGT, unsplash, pexels, licences creative commons

n° CPPAP 0325 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



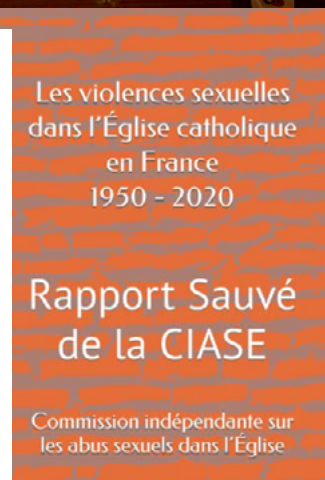
p.6



p.9



p.11



p.16



p.22

La montée de l'extrême droite alimente les conflits dans le monde, la bataille pour la paix juste et durable est ancrée dans notre histoire syndicale. La solidarité envers les peuples agressés doit nous engager, l'action de nos camarades dockers de Fos sur Mer, refusant de charger des armes, en est un bel exemple. **Au-delà du génocide en cours à Gaza, il se déroule également un éduicide, c'est-à-dire la destruction totale du système scolaire et universitaire.** Il y a là un sujet majeur d'action de solidarité concrète à construire pour notre fédération.

Les congés arrivent et nous allons pouvoir reprendre des forces afin de construire une rentrée sociale d'envergure qui sera à la hauteur des attaques prévues. En effet, les informations qui fuient concernant la construction des prochains budgets, laissent craindre de nouvelles coupes drastiques. Alors même que nos métiers et nos missions sont déjà fortement attaqués par une politique austéritaire dévastatrice.

Comment rendre nos métiers attractifs si nos salaires sont toujours gelés et si nos conditions de travail ne s'améliorent pas ? **Pour cela, il faut des choix politiques forts en faveur des services publics et des missions de service public. L'école, les universités, les labos de recherche, les organismes de formation, le secteur de l'éducation populaire ont besoin de budgets et de financements à la hauteur de l'importance de leur mission pour le bien commun et l'avenir de la société.**

Un exemple des choix politiques désastreux de la macronie : l'Afpa connaît une attaque majeure qui met en péril son avenir, l'État envisageant de



se désengager financièrement, dans sa recherche d'économies à tout prix.

Comment engager la lutte contre le dérèglement climatique et la désindustrialisation si la puissance publique se prive d'un outil d'une telle qualité de formation professionnelle ?

Face à cela, **la FERC porte sa revendication de service public de la formation.**

II

La CGT fête ses 130 ans. Pour continuer à rester le syndicat qui gagne des droits, nous avons besoin d'un syndicalisme renforcé, rassemblant massivement les salarié-es.

Nous allons devoir continuer à porter auprès de nos collègues la défense de notre système social, attaqué et remis en cause sans arrêt. Le financement de la retraite à 60 ans est possible, à l'opposé des volontés patronales de repousser encore l'âge de départ. À ce titre la journée de l'UFR sur la perte d'autonomie a pu donner des arguments pour le 100% Sécu que vous retrouverez dans ce numéro.

II

La CGT fête ses 130 ans, pour continuer à rester le syndicat qui gagne des droits nous avons besoin d'un syndicalisme renforcé, rassemblant massivement les salarié-es.

Profitez bien de votre été et dès la rentrée, on syndique et on mobilise pour gagner !

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR) : UNE SITUATION CRITIQUE !

La situation de l'ESR en ce printemps 2025 est l'accomplissement de bientôt vingt ans d'une politique de restructuration massive, initiée par la loi LRU sous Sarkozy (2007), qui s'est transformée en une destruction systématique afin de laisser place nette au privé.

04

Le Lien N°225 - juin 2025

Depuis la crise financière de 2008 et dans une forme d'indifférence générale, l'État a abandonné le secteur de l'ESR. Entre 2010 et 2022, le nombre de personnels enseignants titulaires a continué de baisser (-1,8%, -1800 postes) tandis que le nombre d'étudiant-es augmentait considérablement (+585 000 / + 24,9%). Nos bâtiments sont délabrés à plus de 60 % selon l'IGESR*. Et la précarité ne cesse d'augmenter, 40 % de contractuel·es chez les personnels administratifs et techniques, plus de 70 000 vacataires enseignant-es...

Dans ce contexte de pénurie, Macron et son ministre de l'ESR Philippe Baptiste multiplient les provocations et les mensonges : un jour ce sont 100 M€ sortis du chapeau pour essayer d'attirer des chercheur·ses étatsuniens (500 000 € / chercheur·se/an, près de 10x le salaire moyen des collègues en France) ! Le jour suivant c'est l'annonce de l'extension des Contrats d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) à la totalité de la subvention pour charge de service public, dont la masse salariale des fonctionnaires, directement menacés. L'État n'assume plus ses responsabilités constitutionnelles !

Car cet assèchement de l'ESR public n'est pas perdu pour tout le monde : l'enseignement supérieur privé, à but lucratif ou non, croule littéralement sous l'argent public, grâce à la politique de soutien massif à l'apprentissage dans le supérieur.



Une enveloppe qui est passée de 7 milliards d'€ en 2018 à la somme invraisemblable de **25 milliards en 2024, avec un développement considérable, sans aucun contrôle, en dépit d'annonces répétées du ministère sur d'hypothétiques « labels » à venir...**

Le dernier en date, pour « les établissements qui demandent une reconnaissance sans avoir d'obligation de service public », prendra la forme d'un agrément qui leur permettra d'accoler à leurs logos la bannière « établissement agréé par le MESR ».

La dernière annonce d'une évaluation des établissements privés par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), quelques semaines après que l'assemblée nationale a voté sa suppression, ressemble plus à un sauvetage de dernière minute qu'à une volonté d'aider les étudiant·es et leurs familles à s'orienter dans la jungle sans foi ni loi de l'Enseignement Supérieur privé et de Parcoursup.

Les réformes générales en cours comme celle de la formation des enseignant·es, menée sans concertation et dans la précipitation, s'ajoutent au désordre pour nos collègues des INSPE. Sans parler des atteintes aux libertés académiques visant à interdire les mobilisations des étudiant·es et des personnels et allant parfois jusqu'à l'interdiction de recrutements, via les ZRR (Zones à régime restrictif).



Aujourd'hui, c'est bien l'existence même des universités et des organismes nationaux de recherche qui est menacée...

*IGESR : inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

COLLECTIF FÉDÉRAL CONTRE LES RACISMES : UN POINT D'ÉTAPE

Créé suite à un débat en commission exécutive de septembre 2023 autour de la nécessité d'un travail spécifique contre les différentes formes de racisme dans nos champs de syndicalisation, mis en place en janvier 2024, le collectif fédéral contre les racismes regroupe des camarades mis à disposition par différentes organisations fédérées (CGT Educ'action, CGT FERC sup, CGT éduc pop, CGT enseignement privé...). Il inclut les questions de solidarité avec les usager-es et les travailleuses et travailleurs migrant-es.

Il s'est rapidement fixé une feuille de route visant à la production d'outils pour les organisations fédérées.

Le premier travail a consisté à proposer des communiqués ou des articles dans *Le Lien* sur différents sujets d'actualité :

- > La question des discriminations racistes dans l'accès aux formations (lien de mars 2024)

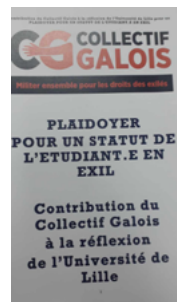
- > Un 4 pages sur la loi asile-immigration
- > Un communiqué pour appeler à la mobilisation à l'occasion de la journée mondiale des migrant-es en décembre 2024

- > Un communiqué d'appel à l'occasion du 22 mars 2025

Parallèlement, un travail de fond est engagé pour finaliser un guide syndical public-privé pour outiller les militant-es afin de lutter contre les différentes manifestations du racisme au travail. Ce guide devrait sortir au deuxième semestre 2025.

Dans le même temps, le collectif travaille sur la construction d'une formation fédérale sur les questions de racisme (identifier les principales formes de racisme, leur histoire, leurs points communs, leurs spécificités) et les outils et stratégies de lutte antiraciste au travail.

D'autres projets sont en cours, qui nécessitent un travail dans la durée : campagne d'affiches et visuels, enquête syndicale sur les manifestations du racisme vécues ou observées par les salarié-es et agent-es de nos champs fédéraux, 4/8 pages sur les violences et discriminations racistes vécues par les usagers et usagères...



FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT-ES ÉTRANGER-ES, C'EST PARTI !

Suite à la production de la deuxième version du guide "accompagner les étudiant-es étranger-es avec ou sans papiers", une formation a été construite par le collectif intersyndical FSU, SUD Éducation et CGT, accompagné par la LDH et le Gisti. Elle a été expérimentée une première fois ce mardi 10 Juin à l'université de Lille. Une dizaine de syndiqué-es de la CGT, de SUD et de la FSU se sont retrouvés avec les formateur-ices et des membres du collectif Galois (collectif lillois de défense des étudiant-es exilé-es).

Le matin a été consacré à la découverte du guide et de son utilisation en expérimentant des études de cas. L'après-midi a été l'occasion de découvrir les actions du collectif Galois et d'autres collectifs à travers la France (Lille, Grenoble, Rouen, Paris), d'explicitier l'importance des formations au Français DU Passerelle déployées quasiment sur toute la France, et enfin de discuter du rôle que peuvent jouer les syndicats pour accompagner à l'amélioration de l'accueil pour les publics en exil ainsi que pour mobiliser politiquement sur la question du respect des droits des étudiant-es étranger-es.

Une belle journée qui, nous l'espérons, permettra de renforcer les actions locales, que ce soit dans les conseils de l'université ou en direction des personnels et des étudiant-es.

« La lutte contre tous les racismes est un enjeu d'égalité sociale et d'émancipation. Elle doit être prise en charge dans les syndicats pour ne pas éloigner les salarié-es victimes de racisme de l'action syndicale. Car en plus des effets concrets sur les vies et les destins des individu-es qui le subissent, le racisme affaiblit les résistances collectives au travail, en fragmentant la solidarité de classe. Il met en compétition les travailleuses et travailleurs et invisibilise les structures d'oppression et d'exploitation au travail. Il justifie des hiérarchies sociales au travail fondées sur l'origine réelle ou supposée, qui se traduisent par un plafond de verre et une tendance à la division racialisée du travail. En installant ces hiérarchies qui peuvent être implicites ou informelles, il prive les travailleuses et travailleurs qui en sont victimes de leur pouvoir d'agir. »

- Extrait du communiqué FERC CGT d'appel aux mobilisations du 22 mars -

UN PREMIER MOUVEMENT DE GRÈVE DANS LES SALLES D'ESCALADE

Le monde des salles d'escalade a connu son premier mouvement de grève entre fin mars et début mai. Le mouvement a touché deux salles de l'enseigne Climb Up ainsi qu'une salle de Climbing District. Ce mouvement d'ampleur encore limité a permis de mettre en lumière les problématiques de la profession et poser un rapport de force qui a payé lors de la NAO.

06

Le Lien N°225 - juin 2025

Le licenciement injustifié, le 26 mars, de 6 de leurs collègues a mis le feu aux poudres dans la plus grande salle d'escalade d'Europe à Climb Up Aubervilliers. Avec l'appui de la CGT, les salarié-es ont organisé sur plusieurs week-ends un piquet de grève. Dans la foulée, sur un week-end, les salarié-es de Climbing District se sont mobilisé-es contre les licenciements économiques qui frappent le groupe. La salle Climb Up parisienne de Porte d'Italie a été touchée par des grèves un peu plus tard, notamment le 1^{er} mai où les salarié-es sont obligé-es de travailler.

Ces premières grèves ont fait ressortir les multiples problématiques du très fort développement des salles d'escalade dans un cadre lucratif très concurrentiel. Au cœur de la colère des salarié-es se mélange une **dénonciation du management, de conditions de travail et de rémunération dégradées, de menaces de licenciements économiques**. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte plus large. Aux États-Unis, la même semaine, les ouvriers et ouvrières de Touchstone Climbing, le principal réseau américain, se sont également mis-es en grève pour des revendications similaires, tandis qu'à Chicago, les salarié-es de First Ascent ont voté pour la création d'un syndicat.

Le management est pointé du doigt pour son climat anxigène, marqué par des accusations de **discriminations, sexisme et lgbt-phobie, particulièrement à Aubervilliers**. Les grévistes dénoncent des conditions de



travail éprouvantes, notamment des pauses déjeuner réduites, un manque de formation compromettant la sécurité des utilisateurs et utilisatrices, ainsi qu'un cadre peu hygiénique.

Certain-es employés-es, comme les hôtes et hôtesse d'accueil, se voient interdire de s'asseoir pendant des heures et sont rémunérés-es au salaire minimum de la convention collective nationale du sport. Les ouvriers-ses dénoncent des conditions de pénibilité non reconnues, aucun jour de repos ni de séances kiné prises en charge, alors que 80% se blessent dans l'année !

Le mouvement a montré au patronat que la colère gronde et que la grève pouvait prendre dans les salles d'escalade pour relever la tête et revendiquer une amélioration de ses droits.

Ce nouveau rapport de force posé à Climb Up où la CGT est représentative à 100% a permis d'arracher un accord aux NAO nettement mieux disant que celui de l'an dernier, comprenant notamment : 75 € d'augmentation pour les non-cadres, une meilleure reconnaissance de l'expérience des personnels d'accueil, des moyens supplémentaires pour la santé au travail, la création d'une cellule de veille contre les VSST.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LGBTI+, UN COMBAT INTERSYNDICAL

Le Collectif « Education contre les LGBTIphobies en milieux scolaire et universitaire » continue son travail d'alerte et d'information tout au long de l'année

Ainsi, nous étions présent-es à toutes les étapes de la production des nouveaux programmes EVARS, logiquement nous prenons également notre part maintenant que ces programmes sont publiés et qu'ils rentreront en application à la rentrée 2025.



Avec quels moyens, de quelle manière ? Il nous faudra être vigilant-es. C'est dans ce cadre que nous avons rencontré Samuel Vitel, directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, pour échanger sur nos revendications : + de formation + de moyens + de concertation avec les premier-es concerné-es. Nous avons également rappelé la nécessité du combat contre les LGBTIphobies exercées à l'encontre des élèves comme des personnels.

Notre interlocuteur nous a annoncé que ces luttes feraient l'objet " d'un portage politique fort ". Nous y serons bien évidemment attentif-ves !

Dans la continuité, le 15 mai dernier, nous avons organisé une table ronde.

En compagnie de G. Pasquier, sociologue, C. Gondard-Lalanne et E. Jeanne-Rose, co-rapporteur-es du texte au CESE et A. Barkate, enseignante EAS, nous avons réfléchi à comment faire de l'EVARS un levier pour protéger tou-ttes les enfants, dans leur diversité.

Ces échanges ont été enregistrés et sont à votre disposition sur le site de la Fédération via ce lien :

<https://www.ferc-cgt.org/table-ronde-evars-du-collectif-education-lgbtiphobie>

Merci à la FSU-SNUIPP pour l'accueil et la mise à disposition du matériel d'enregistrement de cette table ronde



Au mois de juin, mois des Marches des Fiertés, trois nouvelles occasions ont permis de travailler sur les discriminations.

En commençant, **le 5 juin**, par une **réunion de l'Internationale de l'Éducation à l'occasion de la World Wide Pride**. Partout dans le monde, les systèmes éducatifs sont soumis à des pressions croissantes sous l'effet des idéologies d'extrême droite, cherchant à porter atteinte aux droits des communautés LGBTI+, à supprimer les programmes d'études et de recherche inclusifs et à mettre à mal les valeurs démocratiques. Les éducateur-rices et leurs syndicats sont aux avant-postes et défendent non seulement leurs collègues et leurs élèves, mais aussi les fondements mêmes d'une éducation démocratique. Le webinaire a permis de partager les défis auxquels se



heurtent les personnels de l'éducation dans un climat aujourd'hui de plus en plus hostile.

Le 18 juin, lors d'une journée d'étude et professionnelle « Queeriser le curriculum » coorganisée par l'Université Paris-Est et l'INSPÉ de l'académie de Paris, il a été question de l'inclusion des questions de sexualités et de genre dans les savoirs scolaires.

Et **le 19 juin**, au cours du CNU de la FERC Sup, un **atelier « lutte contre les transphobies » autour de trois situations concrètes** a permis de faire connaître un certain nombre d'outils utiles dans cette lutte.



Le combat syndical contre les discriminations est très souvent mené en intersyndicale, c'est pourquoi, cette année, pour la Marche des fiertés parisienne, les organisations syndicales ont défilé ensemble sur un même char. C'était l'occasion, pour les membres du Collectif « Education contre les LGBTIphobie en milieux scolaire et universitaire » de pouvoir, enfin, passer cette journée ensemble et non au sein de leur propre OS. Un temps festif commun pour préparer la suite du combat.

On se retrouve à la rentrée !

C'est justement l'imprévisible qu'il faut prévoir

Notre mission, c'est d'anticiper et d'être aux côtés de nos assurés et de leurs bénéficiaires lorsqu'un événement grave survient :

- nous sommes là pour protéger les revenus en cas d'incapacité ou d'invalidité et verser un capital en cas de décès,
- et nous sommes là également pour les soutenir dans ces épreuves.

Aides psychologiques, aides pour les démarches administratives, site communautaire Aidons les nôtres... : nous accompagnons nos assurés en leur proposant une prise en charge complète, et surtout, personnalisée.

Notre responsabilité, c'est d'être présent à tous les moments, et tout au long de la vie.

www.ag2rlamondiale.fr

Découvrez vos garanties
prévoyance
**CCN des personnels
enseignants et de
documentation**



Découvrez vos garanties
prévoyance
**CCN du personnel
cadres et non-cadres**



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

RETOUR SUR LES JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES

Ayant réuni plus de 400 participant·es à la Bourse du Travail de Paris, l'édition 2025 des journées intersyndicales femmes organisée par la CGT, la FSU et Solidaires, a cette année encore fait le plein.



Dans le contexte réactionnaire actuel qui voit se développer un projet de société toujours plus néolibéral et masculiniste, les attaques contre les femmes sont nombreuses et nécessitent d'être combattues de manière unitaire.

Les intervenantes de la première table ronde se sont attachées à analyser les mécanismes de l'antiféminisme contemporain, à partir du féminicide de l'école Polytechnique de Montréal. Corrélat au danger de laisser penser que l'égalité est acquise et couplée au néolibéralisme, ce retour de bâton voit l'émergence de nouvelles masculinités, adaptatives, mais toujours aussi oppressantes. C'est le cas, par exemple, des « nouveaux pères » qui endossent les tâches visibles (sorties au parc...) mais laissent les plus ingrates aux mères, et dont la paternité est valorisée dans la sphère professionnelle. En captant une partie des luttes féministes, ces hommes ne font que perpétuer le système de domination sous des formes différentes.

La seconde table ronde s'est attardée sur la place centrale de l'éducation et de la formation dans le combat contre le patriarcat.

Ont été exposées la nécessité et l'urgence de redéfinir les finalités et missions de l'École qui, traversée par des inégalités et des stéréotypes très forts, échoue cruellement à faire égalité. Parce qu'ils participent à l'effectivité des droits humains, les nouveaux programmes d'EVARS, victoire syndicale, sont un point d'appui non négligeable dans ce processus.



La troisième table ronde a réuni autour de l'intersectionnalité plusieurs intervenantes, dont Kimberlé Crenshaw, qui ont démontré que la pensée en silo aggravait les discriminations et qu'il était nécessaire de penser l'imbrication et l'intrication des rapports sociaux pour mieux combattre le système capitalopatriarcal. Elles sont également revenues sur les gains qu'avaient obtenus les hommes grâce aux luttes des travailleuses.

La dernière table ronde a été consacrée à la santé des femmes en tant que facteur d'inégalités professionnelles. Face à une médecine trop androcentrée, la pénibilité générée du travail, du fait d'une

très forte ségrégation des métiers, n'est pas pensée.



Réaffirmons que le travail des femmes est la condition de leur émancipation et qu'elles doivent pouvoir exercer sans être victimes de violences ou de sexisme ; luttons pour une juste reconnaissance de celui-ci (horaires, salaire, maternité) ; soignons leur corps si souvent négligé et meurtri par une médecine androcentrée ; réaffirmons leur place, leur liberté dans la société civile. Luttons contre ceux qui voudraient enfermer les femmes, les assigner à un rôle purement domestique et traditionnel. Bataillons aux côtés de nos sœurs qui souffrent davantage encore parce qu'elles sont racisées, trans, pauvres. C'est un devoir militant : c'est aussi un devoir citoyen.

Deux journées inspirantes qui nous rappellent que le travail syndical sur ces fronts doit s'intensifier, doit se réfléchir, se penser comme un rempart contre la montée de l'extrême-droite en Europe.





Parlez-nous un peu de vous, de là d'où vous venez et de vos premiers pas dans le militantisme ?

Ioannis

Je suis contractuel en cdi, chargé de projet au département de la coopération. De nationalité grecque, j'habite en France depuis 2005 et je travaille à la bibliothèque nationale depuis 2012. Je viens d'une famille très politisée où la conscience de classe et la défense des ceux qui se trouvent en difficulté primaient sur notre façon de penser et d'agir. Tout au long de mon parcours, j'ai milité au sein de divers collectifs pour adhérer à la CGT en 2018. Membre du bureau national et de la CE de la CGT Culture, j'ai été élu co-SG avec Lucie lors de notre 6ème congrès après un mandat comme secrétaire adjoint. Dans la défense quotidienne de tous les collègues en difficulté sur leur lieu de travail, au sein des diverses instances représentatives où on porte le mandat et les orientations de la CGT et bien sûr dans la réalité forte de la lutte sociale des manifestations ou des piquets de grève, je réalise mon engagement avec fierté et détermination aux côtés de camarades dynamiques, créatifs et prêts à se mobiliser pour lutter contre l'inégalité et l'injustice sociale.

Lucie

Je suis BiBAS (bibliothécaire) à la BnF depuis 2009. J'ai adhéré à la CGT BnF en 2011 et petit à petit, j'ai intégré la CE puis le bureau en charge de la trésorerie jusqu'à ce congrès d'avril, où j'ai été élue co-SG avec Ioannis. Mon engagement s'étend au-delà de mon syndicat puisque je suis élue à la CE de la CGT Culture, et que je participe chaque semaine à l'activité de l'union locale CGT du 13^{ème} arrondissement. Tout cela avec enthousiasme et fierté de militer avec des personnes incroyables.

Quelques mots sur le congrès ?

Lucie et Ioannis

Le congrès s'est tenu les 3 et 4 avril 2025, dans l'enceinte de la BnF, avec une quarantaine de participant-es et trois temps forts : un débat sur nos pratiques syndicales, l'étude et les amendements des textes d'orientation et les interventions des structures invitées (la FERC CGT, la CGT Culture et l'UL du 13^e arrondissement). Les débats étaient de haut niveau et se sont déroulés dans le respect de l'écoute et la démocratie syndicale. La multiple affiliation de notre syndicat qui est une force importante, nous invite à être mobilisés sur plusieurs fronts en cohérence avec les attentes des camarades.

Quels sont les enjeux qui attendent la CGT BNF sur ce prochain mandat ? Quelles sont les orientations du syndicat ??

Lucie et Ioannis

L'objectif de notre syndicat est d'être toujours au plus proche des collègues et de

porter au quotidien les questions d'amélioration des conditions de travail. L'égalité de traitement, les questions salariales et avant tout la défense du service public sont les directions principales qui guident notre action. En parallèle, notre syndicat s'inscrit de plus en plus activement dans les luttes sur les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment avec la revendication d'un congé de santé hormonal à la BnF), la lutte contre toute forme de discrimination contre les minorités, la protection de l'environnement.



Convaincre, organiser et mobiliser les collègues dans une perspective de création d'un rapport de force qui permette l'émancipation sociale est notre objectif premier.

Quant à notre organisation, l'idée de former un binôme afin d'assurer la responsabilité de la direction du syndicat est venue progressivement.

Lutter pour l'égalité suppose de faire confiance au collectif.

Nous avons eu la chance d'adhérer dès le début à un syndicat mûr, démocratique, et soucieux de la qualité de la vie syndicale. Les camarades ont su préparer le terrain et construire une voie pour la progression constante tant de la base des adhérent-es que de la CGT en général.



UN #MEETOO DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

La prise de conscience des violences systémiques en milieu scolaire a été un séisme considérable pour l'Éducation nationale. C'est particulièrement le cas pour l'enseignement catholique (EC).

Le scandale de Bétharram, mis au jour par Mediapart, n'a rien d'une surprise : dès 2021, le rapport Sauvé dressait un constat accablant mais passé finalement assez inaperçu. Peu étonnants également les mensonges de F. Bayrou : l'entre-soi et l'entraide des élites ne sont pas des faits exceptionnels. Plus surprenante, l'ampleur de la libération de la parole. L'expression « #MeeToo de l'Enseignement catholique » convient assez bien à ce à quoi nous assistons. L'enjeu est désormais de convertir ces témoignages en profonde mutation de la gestion des violences.

Par sa présence sur le terrain, la CGT-EP connaît les manques et les dérives des établissements privés sous contrat. À la fois plus préoccupés de leur réputation que de la réalité, plus soucieux de leurs intérêts financiers que de leurs responsabilités légales, ils génèrent, alimentent et laissent perdurer la violence en toute impunité. Ils doivent changer de paradigme. Il est de notre responsabilité militante d'y contribuer.

A cet effet, notre syndicat tâche de faire entendre ses analyses le plus largement possible : dans ses communications, mais aussi dans les médias et auprès des instances qui nous reçoivent.

Ces dernières semaines, nous avons donc pris la parole dans les rectorats, au ministère et avons été auditionné-es à l'Assemblée nationale. Ces interventions ont découlé d'une préparation collective : travail préalable sur les ressources syndicales, consultation des collègues et rédaction d'écrits remis ensuite à nos interlocuteur-ices.

L'ANALYSE DE LA CGT-EP

Préalable à tout : il est incontournable de reconnaître que les violences existent dans le milieu scolaire. Dans leur grande majorité, les personnels en sont conscients et souhaitent réagir.

S'il y a déficit de signalement, il est lié à la fois à la méconnaissance des procédures et aux postures problématiques de l'institution (directions, DDEC, congrégations...).

Ainsi, la parole des victimes est trop souvent minimisée ou invisibilisée notamment en raison d'une tradition patriarcale très ancrée. Le fait d'accorder à l'EC la possibilité de s'affranchir de l'Éducation nationale, de ses structures (INSPE, formation continue...) et textes réglementaires (laïcité, circulaire relative aux élèves transgenres, vaccination, EVARS¹, Boussole...) accentue d'autant son repli sur soi.

Les pouvoirs publics doivent intervenir et garantir que l'application des textes ne s'arrête pas dès que la notion de « caractère propre » est brandie.

La mise en œuvre de formations initiales et continues communes à l'enseignement public et privé est donc incontournable. L'ensemble des personnels – enseignant-es, AESH, personnels de droit privé – doit en bénéficier.

De même, il y a nécessité d'uniformiser les protocoles de signalement des violences et de les diffuser dans tous les établissements – y compris privés. Ils doivent permettre de passer outre la hiérarchie interne tentée d'étouffer la parole des victimes et les remontées d'informations.

Enfin, il est essentiel de garantir une véritable protection des lanceur-euses d'alerte.

La députée Violette Spillebout, co-rapporteuse de la commission d'enquête sur " les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires " précise elle-même que nombre d'alertes ont été portées par des femmes, ensuite marginalisées ou pénalisées pour avoir dénoncé des abus.

De même, la situation des maîtres délégué-es et des personnels de droit privé les rend particulièrement vulnérables.



La fin de la précarité et le respect des droits des salarié-es sont des leviers essentiels pour favoriser les signalements et garantir un environnement scolaire plus sûr.

¹EVARS : Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité

**Lutte contre les violences :
Lire le dossier CGT-EP**



UN #MEETOO DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

À l'Assemblée nationale et au Ministère

12

Le Lien N°225 - juin 2025



Le 5 mai, une délégation CGT Educ'action et CGT-EP a été reçue rue Grenelle sur ces mêmes sujets. Aux revendications portées une semaine plus tôt, se sont ajoutées d'autres, plus spécifiques.

> D'abord la demande que le guide de contrôle de l'enseignement privé soit communiqué aux syndicats puisqu'il l'a été au SGEC qui en a même négocié le contenu.

> Nous avons également pointé le fait que l'accès aux F3SCT² est refusé aux enseignant-es des éta-

Mise en place le 19 février 2025, la commission d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires est directement issue des révélations de violences à Bétharram. Fréquemment nommée commission Vanier-Spillebout du nom de ses co-rapporteurs, elle a procédé à une cinquantaine d'auditions.

Le 30 avril, durant une petite heure, c'était au tour des syndicats représentatifs de l'enseignement privé sous contrat d'être reçus à l'Assemblée nationale.

Deux représentantes de la CGT-EP y participaient aux côtés de celles de la CFTD, CFTC et SPELC : beaucoup de points abordés (prévention des violences, formation des personnels et élèves, protocoles de signalement, protection des lanceur-euses d'alerte et moyens nécessaires) sur un temps extrêmement contraint.

blissements privés sous contrat, que les sanctions à l'égard des établissements doivent être appliquées mais avec égalité de traitement (Averroès, Stanislas...), que l'administration ne doit pas laisser l'EC s'affranchir des textes ou les interpréter (EVARS) au nom de leur « caractère propre ».

En réponse, le MEN a affirmé travailler sur la gradation des sanctions contre les établissements, la possibilité d'accès aux F3SCT et réfléchit à la transmission du guide de contrôle.

Merci aux camarades de la CGT Educ de nous avoir épaulé-es sur ce dossier.

² F3SCT Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail – nouvelle appellation du CHSCT dans la fonction publique

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

1er juin 2025

SONDAGE CGT-EP

AUDITION DU 30 AVRIL 2025

LE POINT DE VUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Afin de préparer au mieux l'audition par la commission Vannier-Spillebout* à l'Assemblée nationale, il nous a semblé judicieux d'interroger les collègues sur la question des violences au sein des établissements privés. Un questionnaire a donc été réalisé à partir des questions posées aux syndicats de l'enseignement public reçus le 3 avril 2025. Transmis à la fois aux adhérent-es CGT-EP et à toutes les enseignantes du MEN, il a recollé 636 réponses entre le 14 avril et le 31 mai.

Les collègues qui ont répondu

Le panel recollé intègre des personnels de droit privé (vie scolaire, administratifs, techniciens...) et de droit public (AESH et enseignant-es) précaires et titulaires, des Ministère de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture.

L'ensemble des académies est représenté.

Sans moyens de contacter l'ensemble des personnels de droit privé, il est plus difficile de recueillir leur parole sur ces questions.

Par conséquent, la majorité des réponses obtenues émane des enseignant-es titulaires (80%) travaillant en collège/LGT (60%) ainsi que dans les écoles (20%) et au lycée professionnel (13%).

Les académies ayant le plus répondu sont celles de Rennes (13% des réponses), Versailles (8.6%), Nantes (7.3%) et Lyon (7%). Ce sont des régions où l'enseignement privé représente une part importante des établissements et dans lesquelles des dénonciations de violences ont été médiatisées.



La CGT-EP appelle donc à un changement de cap urgent : pour protéger réellement les élèves et les personnels, il faut mettre fin à l'impunité, briser les silences et fournir à l'administration les moyens (humains et financiers) de faire appliquer la loi partout, y compris dans l'enseignement privé.

UN #MEETOO DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

« Briser l'omerta, c'est risquer d'être broyée »

TÉMOIGNAGE DE SARAH, ENSEIGNANTE ET LANCEUSE D'ALERTE

En signalant les agressions sexuelles commises par un surveillant dans son établissement, Sarah, prof de philo d'un lycée privé sous contrat à Vincennes, pensait faire ce qu'il fallait : protéger ses élèves.

Alors qu'elle espérait écoute et protection, elle s'est heurtée à un système où l'omerta est la règle et l'alerte un danger. Quand elle devient DS CGT, les repréailles internes - orchestrées par sa direction - s'amplifient.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE PARLER MALGRÉ LES RISQUES ?

Quand plusieurs élèves m'ont révélé avoir été agressées par un surveillant, je ne pouvais pas me taire. Dès avril 2023, j'ai informé ma direction. Je pensais qu'elle agirait, car je lui faisais confiance. Mais j'ai découvert que « l'intérêt » de l'institution passait avant tout : le fameux « Pas de vagues ». Selon elle, ces VSS n'étaient que de « l'affection mal placée »

COMMENT LES AUTORITÉS ONT-ELLES RÉAGI ?

Face à l'inaction, j'ai fini par saisir le rectorat et déclencher l'article 40 auprès du procureur en octobre 2023.

Le rectorat est resté silencieux jusqu'en février 2024 alors qu'il avait accepté de recevoir le proviseur dès décembre.

Parallèlement, la justice a fait son travail : en octobre 2024, le surveillant a été condamné à 24 mois de prison avec sursis pour agressions sexuelles sur mineures de 15 ans au préjudice de 8 victimes.

Pour ma part, c'est une procédure disciplinaire que j'ai reçue du rectorat ... Je n'en reviens toujours pas !

ET DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

Dans l'établissement, c'est une autre conception de la justice, plus vindicative. Le chef d'établissement m'a fait porter toute la responsabilité du scandale. Il a nié les signalements, a prétendu « lancer » une enquête alors qu'il existait déjà des dizaines de témoignages. Certains de mes cours ont été supprimés, mon adresse personnelle diffusée, ma voiture dégradée. Des élèves ont été intimidés et - au nom de la « loyauté » dira un collègue - 54 profs ont signé une pétition me décrivant comme « dangereuse, source de risques psychosociaux ».

Face à ce climat de harcèlement, j'ai craqué. Depuis, je suis arrêtée et au mouvement, j'espère changer d'académie.

POURQUOI UNE TELLE VIOLENCE CONTRE LES LANCEUR-EUSES D'ALERTE ?

C'est un réflexe institutionnel de défense. Dans le privé, on protège l'image avant les personnes. On fait pression, on vous pousse à craquer, on vous rend coupable. Ce que j'ai vécu n'est pas un cas isolé : discréditer les lanceur-euses d'alerte est une méthode bien rodée.

SELON TOI, QUE FAUDRAIT-IL CHANGER ?

Obliger les rectorats à assurer la protection des agents et élèves et donc faire systématiquement remonter au ministère les dérives. Déclencher l'art.40 sous peine de sanction. Appliquer une tolérance zéro et donc suspendre immédiatement les contrats d'association le temps des enquêtes. Protéger les lanceurs d'alerte : protection fonctionnelle



immédiate, et si la personne le souhaite aide du rectorat à la mutation y compris avec possibilité pour l'agent de basculer dans le public.

Le témoignage de Sarah est une illustration - parmi d'autres - de la difficulté d'être lanceur-euse d'alerte dans l'enseignement privé. Il est urgent de garantir la protection de ces personnels tout en développant les stratégies syndicales de lutte collective.

**CODE
DE
PROCÉDURE
PÉNALE**

“ Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner. ”

article 40

LUTTE SYNDICALE ET UNITAIRE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

>> Colloque : L'ÉCOLE ET L'EXTRÊME DROITE

La FERC CGT et la FSU organisent avec l'IHS confédéral et l'Institut de Recherche de la FSU un colloque de **2 jours les 2 et 3 octobre 2025**, dans la salle du CCN de la Bourse nationale du travail CGT de Montreuil.

Avec un panel varié de chercheur-ses et de militant-es, plusieurs thématiques seront abordées :

- Histoire des conceptions scolaires et éducatives de l'extrême droite
- L'instrumentalisation des savoirs par l'extrême droite
- L'école de l'émancipation contre l'école autoritariste
- Ensemble contre l'extrême droite

Le programme en cours de finalisation sera très prochainement diffusé, ainsi que les modalités d'inscription. La salle du CCN a une capacité d'accueil importante, n'hésitez pas à faire circuler l'information dans vos syndicats. Le sujet peut intéresser l'ensemble des camarades de la fédération.

Soyons nombreux et nombreuses !

À noter : l'inscription sera réservée aux adhérent-es



15

Le Lien N°225 - juin 2025

>> Nouveau livre de VISA : NOUVEAUX FASCISMES Ripostes syndicales

Cela fait quelques trente ans que l'association VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes) scrute, analyse et dénonce les offensives de l'extrême droite – et plus particulièrement du FN/RN – sur les droits et les libertés des citoyen-nes et des salarié-es.



Ce nouveau livre dresse un tableau des méfaits et projets des nouveaux fascismes que l'on voit à l'action sur l'ensemble de la planète (France, Italie, Hongrie, Russie, Etats-Unis, Israël-Palestine, Iran, Argentine...).

C'est également un panorama des résistances et des luttes qui se mènent dans le monde du travail contre ces "nouveaux fascismes".

Préface d'Edwy Plenel

Sortie du livre : juin 2025

Prix : 12€

Frais de port : 1 exemplaire : 3,30€ / 2 ex : 6,50€
3 à 4 : 12€ / 5 à 10 : 19,50€ / 11 à 22 : 24,50€
23 à 45 : 30€ / 46 à 71 : 48,50€

Au delà, contacter VISA : assovisabis@gmail.com

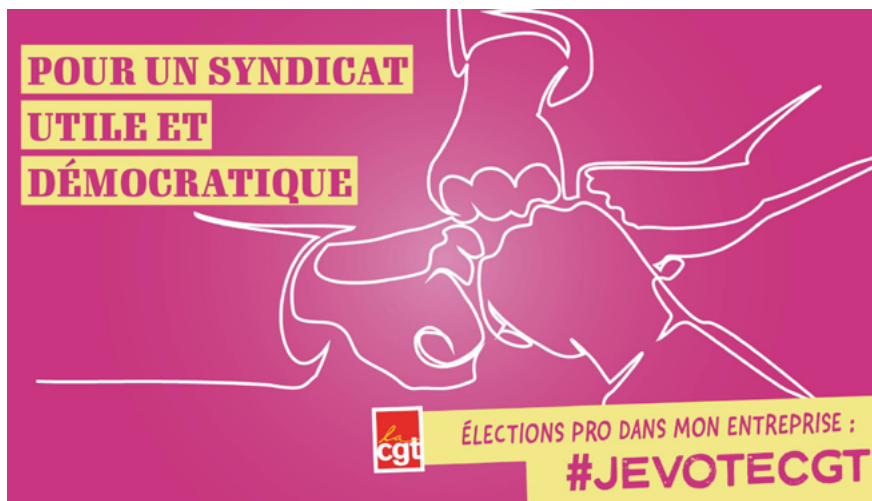
REPRÉSENTATIVITÉ : LA FERC-CGT RENFORCÉE DANS LE PRIVÉ

Le 8 avril dernier ont été communiqués les résultats de représentativité du cycle 4 pour les élections professionnelles des entreprises privées, incluant les résultats des élections CSE pour la période 2021-2024 et ceux des élections TPE de décembre dernier.

Du point de vue interprofessionnel, la CGT est confirmée 2^e organisation syndicale avec 1 086 341 voix et 22,21% dans un contexte de forte baisse de la participation.

Cependant, la CGT, 1^{ère} organisation dans les TPE et la Fonction publique, reste représentative dans 218 branches professionnelles, soit 9 branches sur 10.

Pour notre Fédération et les neuf branches professionnelles qu'elle couvre, la CGT sort renforcée.



Les syndicats de la FERC-CGT ajoutent deux nouvelles branches aux sept dans lesquelles ils étaient déjà représentatifs :

- avec 9,03 %, la CGT augmente son résultat de 3 points par rapport au cycle 3 dans la branche de l'Enseignement Privé non lucratif.
- dans les Maisons familiales Rurales, la CGT obtient 4 points de plus avec 12,39 %.

La CGT maintient sa représentativité avec de beaux scores : **+ 5 points dans la Branche Sport avec 14,59 % ; + 2 points dans la branche des organismes de formation avec 22,08 %.**

Avec 30,57 %, la CGT reste première dans la branche Eclat/animation.

Elle obtient 18,22% dans les Maisons d'Étudiants, 19,99% dans la branche HLA - Habitat et Logement Accompagnés -, 13,81% dans l'Enseignement Privé Indépendant.

Si la représentativité n'est pas obtenue, la CGT a 4,14 % à l'enseignement agricole privé.

Ces bons résultats montrent l'engagement des syndicats fédérés et de leurs militant·es dans l'implantation et le renforcement de la CGT dans nos secteurs.



Avec plus de 30 000 syndiqué·es recensés·es depuis l'année 2023 et une augmentation prévisible en 2024, les perspectives d'augmentation des résultats électoraux lors des élections prochaines de la Fonction Publique en décembre 2026, et tout au long du cycle 2025-2028 pour le privé, sont renforcées.

11^e CONGRÈS DE LA CGT EDUC'ACTION

Le 11^e congrès de la CGT Educ'action a eu lieu du 19 au 23 mai 2025 à Guidel (Morbihan) et a réuni près de 400 camarades pour débattre et voter les orientations de l'organisation pour les trois années à venir.

Trois ans après un congrès extraordinaire marqué par le Covid, les travaux ont permis de revenir sur l'activité d'un mandat porteur de nombreuses luttes tant au niveau professionnel (réforme de la voie professionnelle, « choc des savoirs », AESH, etc.) qu'interprofessionnel avec la lutte contre la contre-réforme des retraites portée par E. Borne... devenue désormais ministre de l'Éducation !



Une innovation pour ce congrès : une partie du rapport d'activité était amendable sur l'analyse politique de la période. Cela a permis l'adoption du rapport à 85%. De la même manière, le rapport financier, un des symboles du dynamisme de l'organisation, a été validé très majoritairement par les délégué-es.

Le document d'orientation, voté à 75 %, a donné lieu à des débats poussés sur de nombreux sujets, notamment le travail engagé avec la FSU. L'objectif voté en 2022 d'unification dans la CGT n'est pas remis en cause mais la version amendée du texte insiste sur l'idée de rapprochement dans un premier temps. Toutefois, il a été rappelé que rien ne sera imposé aux SDEN qui ne sont pas encore entrés dans le processus pour diverses raisons,



même si un soutien sera apporté aux démarches de rapprochement locales voire une aide là où les SDEN cherchent à les construire. Par ailleurs, les délégué-es ont rappelé leur attachement à un travail CGT Educ'action/FSU de terrain, tout ne pouvant se faire dans un travail exclusif confédération/FSU et l'importance que les syndicats locaux de la fédération soient associés aux initiatives entre les UD et les sections de la FSU.

Deux tables rondes ont aussi ponctué les débats pour permettre d'approfondir des thématiques. L'une intersyndicale avec les secrétaires généraux-ales des syndicats SNES, SNUEP, SUD Éducation pour faire le point sur le travail commun. La seconde sur l'écologie (autre thématique abordée dans le document

d'orientation) avec des invité-es expert-es de la question. À noter que le congrès a validé l'adhésion de la CGT Educ'action à l'Alliance Écologique et Sociale afin de poursuivre l'engagement de l'organisation sur les combats écologiques.

Deux autres points marquants du congrès : les interventions des camarades de Mayotte et du SG de la CGT Réunion qui ont fait un point sur les spécificités et les difficultés locales de leurs territoires. Et le rappel de l'engagement féministe de l'organisation avec la mise en place de « référent-es Violences Sexistes et Sexuelles » pour permettre à des camarades victimes de venir leur parler tout au long du congrès, ainsi que des visuels rappelant la possibilité de saisir la cellule de veille fédérale.

Le congrès a élu une nouvelle direction tout en reconduisant le bureau sortant :
Isabelle Vuillet et Michaël Marcilloux en tant que co-SG
et Thierry Vannier en tant qu'administrateur.

Bravo à toutes et tous !



KIMBERLÉ CRENSHAW / " LA PRESSION EST GLOBALE, LA RÉSISTANCE DOIT ÊTRE GLOBALE "

Kimberlé Crenshaw est une juriste et professeure de droit afro-américaine. Féministe convaincue, elle est spécialiste en théorie critique de la race. Elle développe pour la première fois le concept d'intersectionnalité dans deux articles fondateurs en 1989 et 1991, " pour faire valoir comment race, genre et classe affectent le vécu des femmes noires aux États-Unis, en particulier sur le plan professionnel et légal », et pour réclamer que justice leur soit rendue. Invitée aux Journées Intersyndicales Femmes, nous l'avons rencontrée pour lui poser plusieurs questions.



QUE VEUT DIRE LE CONCEPT D'INTERSECTIONNALITÉ ?

" C'est un concept qui décrit l'interaction entre différents axes de discrimination. Il concerne la race, le genre, la sexualité, le statut d'immigrant, le handicap. L'idée fondamentale est que nous ne faisons pas l'expérience de la discrimination d'abord sur un plan, puis sur un autre, puis encore sur un autre, mais que, bien souvent, il s'agit d'un problème interactif. Voilà la réalité que décrit l'intersectionnalité.

Mais le problème plus profond, c'est que beaucoup de nos pratiques – qu'il s'agisse de pratiques militantes, de politiques publiques ou même de protections juridiques – ne prennent pas en compte le fait que la discrimination peut être interactive. Et cela crée un nouveau niveau de discrimination. Si, par exemple, vous faites l'expérience de la discrimination de genre à travers votre race, et que les lois ou les politiques ne vous permettent pas de faire valoir vos droits sur la base de cette interaction, alors vous êtes dans une position plus défavorable qu'une personne qui n'a pas besoin de faire une réclamation combinée ou composée.

Ainsi, l'intersectionnalité met en lumière à la fois ces réalités et ce qu'il convient de faire pour s'assurer que chacun et chacune soit véritablement en position d'égalité dans les luttes pour l'égalité.

QUELLES MOTIVATIONS PROFONDES ONT GUIDÉ VOTRE DÉCISION D'ENTREPRENDRE CE LONG DÉPLACEMENT POUR

PARTICIPER AUX INTERSYNDICALES FEMMES EN FRANCE ?

Eh bien, je dois dire que je saute toujours sur l'occasion de venir à Paris, mais encore plus en ce moment, alors qu'il y a tant de négativité et de remise en cause de nos droits fondamentaux et de nos attentes. Pouvoir venir ici et être en communauté avec d'autres personnes qui, dans leur propre contexte, luttent elles aussi pour préserver, à vrai dire, les acquis et les combats menés à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, c'est inspirant.

Cela nous rappelle que nous ne sommes pas seules. Cela nous aide à continuer à nous battre en sachant que d'autres sont engagés dans ce combat avec nous. Je pense que l'un des plus grands défis aujourd'hui, c'est que beaucoup d'entre nous sont isolés des luttes en cours, des engagements que les gens prennent, des analyses que nous avons.

Donc, si l'oppression est globale, la résistance doit être aussi globale. C'est pourquoi je saisis toutes les occasions de construire une communauté avec nombre de mes compatriotes qui mènent ce travail à travers le monde.

DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL ACTUEL, COMMENT L'INTERSECTIONNALITÉ PEUT NOUS AIDER À LUTTER CONTRE LA CONVERGENCE DES HAÏNES INTERNATIONALES RÉACTIONNAIRES ?

L'ironie de la situation, c'est que le pouvoir est intersectionnel. Donald Trump a remporté la présidence grâce à son iden-

tité intersectionnelle particulière : celle d'un homme blanc, riche.

Quand on examine toutes les raisons pour lesquelles Donald Trump n'aurait pas dû être élu président des États-Unis – son absence de qualification pour le poste, le fait qu'il avait enfreint la loi, trahi la confiance du peuple américain, trahi celle de sa propre famille, et commis une multitude d'actes, dont n'importe lequel aurait suffi à faire échouer la candidature d'une femme, d'une personne racisée, ou de toute autre personne – il est pourtant parvenu à être élu à la plus haute fonction du pays. Cela résulte d'un privilège et d'un pouvoir intersectionnels. C'est pourquoi nous avons besoin d'une analyse intersectionnelle pour comprendre comment et pourquoi nous en sommes arrivés là, comment et pourquoi la politique de l'homme fort attire autant. Pourquoi la dérive vers le fascisme est une menace qui doit nous inquiéter, même dans les démocraties les plus avancées du monde.

Donc, franchement, nous ne pouvons pas mener une lutte efficace si nous ne reconnaissons pas cette combinaison des formes de pouvoir. La résistance, elle aussi, doit se conjuguer, s'unir, pour répondre à cette réalité intersectionnelle qui est en train de transformer la politique à l'échelle mondiale.

Pour voir
l'entretien
VIDÉO →



LA SITUATION POLITIQUE DE LA TURQUIE : NOUS SOMMES SOLIDAIRES DES JEUNES ET DES SYNDICALISTES EN LUTTE

Même si les manifestations massives déclenchées le 19 mars, à la suite de l'arrestation du maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu, se sont atténuées, la Turquie continue de connaître d'importantes mobilisations quotidiennes à travers le pays.

Plusieurs raisons expliquent cette persistance. Tout d'abord, les vagues d'arrestations arbitraires visant toutes les formes d'opposition se sont poursuivies et ont montré clairement que le gouvernement d'AKP est prêt à piétiner les libertés fondamentales pour conserver le pouvoir. Face à cette dérive autoritaire, toutes les forces progressistes et démocratiques estiment qu'il faut se mobiliser maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, et considèrent que toute solidarité internationale est la bienvenue.

Dans ce contexte, les jeunes, et particulièrement les étudiant·es des plus grandes universités, initialement massivement mobilisé·es contre l'arbitraire imposé à Imamoglu, expriment désormais une colère plus profonde, avec le soutien du syndicat des enseignant·es Egitim-Sen et des forces progressistes du pays. Elles et ils dénoncent une précarité croissante et aspirent à plus de liberté et à un avenir meilleur. Selon les données de l'Institut de statistiques



de Turquie (TÜİK), un·e jeune sur cinq âgé·e de 15 à 24 ans est au chômage, et un·e sur quatre n'est ni scolarisé·e ni employé·e. Par ailleurs, 43 % des jeunes déclarent vouloir quitter le pays pour vivre à l'étranger, preuve qu'elles

et ils ne voient pas d'avenir sous ce gouvernement d'AKP.

La situation des travailleur·ses n'est guère plus enviable. Sur une population active d'environ 47 millions de personnes, seules 2,5 millions sont syndiqué·es, et seulement 1,35 million bénéficie d'une convention collective. Ainsi, 85 % des salarié·es se trouvent dans une situation de grande précarité, souvent soumis·es à l'arbitraire du patronat qui les utilise comme une main-d'œuvre corvéable, tandis que les syndicalistes sont toujours criminalisé·es. Si ce système d'exploitation n'est pas né sous le gouvernement de l'AKP, celui-ci l'a renforcé.



LES 80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Sécurité sociale était inscrite dans le programme du Conseil National de la Résistance parmi les grandes mesures à prendre à la libération dès 1943.

La Sécurité sociale a été conçue comme un service public original et indépendant de l'État, directement géré par les assuré·es eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs élu·es. Cette gestion démocratique donnait 75% des sièges aux salarié·es et 25% au patronat.

Elle fut fondée comme une institution du droit social par **5 grands textes : 2 ordonnances, en 1945, et les 3 grandes lois d'Ambroise Croizat, en 1946.**

L'ordonnance du 4 octobre 1945 prévoyait un réseau coordonné de caisses se substituant à de multiples organismes, celle du 19 octobre 1945 concernait les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès.

La première loi du 22 mai 1946 posait le principe de la généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population, mais se heurta à l'opposition des professions non-salariées. La deuxième du 22 août 1946 étendit les allocations familiales à pratiquement toute la population. La troisième du 30 octobre 1946 précisa les modalités de fonctionnement du système de réparation des accidents du travail.

Le financement de la Sécurité sociale fut prévu par la cotisation, soit un prélèvement sur la valeur ajoutée dès la création de richesse. La solidarité remplaçait la charité : désormais chacun recevrait selon ses besoins et cotiserait selon ses moyens.

Ces principes constitutifs ont été progressivement fragilisés par une prise en main de l'institution par l'État :

- **1960** : direction nommée par l'État
- **1967** : ordonnances Jeanneney ; 50% salarié·es, 50% patronat ; séparation des risques en 4 caisses
- **1990** : création de la CSG (impôt à la place de cotisation)
- **Aujourd'hui**, 35% du financement de la Sécu est sous le contrôle de l'État via la CSG, la moitié des complémentaires sont détenues par le privé.

De nouvelles amputations sont projetées. Elles s'inscrivent dans un plan réactionnaire qui vise délibérément à opérer un **recul social majeur, en s'appuyant sur la crise systémique et sur lesoi-disant déficit ou «trou de la Sécu»**. C'est dans ce sens que Denis Kessler, en 2007, ancien vice-président du MEDEF, disait : « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance, il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie... il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR.* »



- Pour une Sécurité sociale répondant aux besoins présents et à venir !
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales du patronat
- Redonner le contrôle des caisses aux salarié·es
- Aller vers le 100% Sécurité sociale plutôt que de favoriser les « mutuelles » et assurances privées
- Développer le financement d'une cotisation sur les revenus financiers.



SUITE AUX JOURNÉES D'ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE...



Entretien avec **Malika Belarbi** de la CE de la **Fédé Santé**.
En voici quelques extraits.

Malika aborde des questions essentielles qui ne pourront être résolues qu'avec la création des **200 000 postes dans les EHPAD** et **100 000 dans l'aide à domicile**, tant la situation est devenue intenable. Elle précise « **dans la branche maladie du 100% Sécu** ».

« On a toujours dénoncé le manque criant de personnel et de formation-qualification.

Ils nous parlent de métiers de soins dans les EHPAD mais ce qui se généralise ce sont des auxiliaires qui ont très peu d'heures de formation. **Au lieu d'emplois permanents, on embauche chaque jour des contractuel·les précaires, des vacataires qui méconnaissent les résident·es.**

Les salaires s'effondrent car sans qualification, on est au SMIC malgré l'ampleur du travail.

Si on n'a qu'un seul « lève-malade » pour 40 lits, on soulève le ou la résident·e. C'est une manutention difficile qui cause des douleurs aux soignant·es et aux malades.

C'est notre quotidien d'enchaîner 12 heures par jour et parfois d'avoir un deuxième travail pour boucler la fin du mois.

Elles sont usées, ne se plaignent pas, mais tu vois à leur démarche toute la souffrance. Souvent on est seul·e pour 4 postes.

Après ORPEA, on a espéré. **Il y a eu la promesse de Macron avec la loi « Grand âge ».** Une véritable coquille vide. Ils ont mis le numéro 3977 dédié à lutter contre la maltraitance ! Mais la maltraitance, elle est institutionnelle, c'est la pénurie de moyens. Ce numéro cible les soignant·es dont les familles ne connaissent pas les difficultés et ça désorganise toutes les relations !

La réponse du gouvernement face aux arrêts de travail, c'est réduire les indemnités journalières et instaurer la journée de carence.

Une collègue doit se faire opérer, elle prend sur ses congés pour ne pas perdre d'argent ! Pour les contractuel·les, ils ont inventé le licenciement pour inaptitude médicale, et pour les fonctionnaires, la disponibilité d'office à l'appréciation de la Direction avec 50% du salaire pendant 3 ans.

Leur politique, c'est moins de fonctionnaires, plus de précaires, externalisation et privatisation de la lingerie, de la restauration...

Par la loi du 8 avril, dite « pour bâtir la société du Bien vieillir et de l'Auto-nomie », on modifie les modalités des soins à domicile en remplaçant les tarifs horaires par la dotation globale, et

programme le statut juridique de l'auto-entrepreneariat.

La société qu'ils nous réservent, c'est de la destruction.

En janvier 2018, juste avant les Gilets jaunes, il y a eu une mobilisation historique. Le gouvernement ferait bien de s'en souvenir ! »

Enfin, sur la « **fin de vie** », Malika soulève des questions incontournables :

« Avec l'augmentation des patient·es concerné·es, quels moyens seront alloués aux hôpitaux quand partout la situation se dégrade ? L'accompagnement de fin de vie ne se réduit pas à l'injection létale. Quelle formation est prévue ? « Nous avons été formé·es pour soigner, autour de moi tout·es sont dubitatif·ves. »

Jean Mennecier



FÉDÉRATION ÉDUCATION RECHERCHE CULTURE
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·ES UFR-FERC
FERC-CGT Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
ferc.ufr@ferc.cgt.fr

Le 20 février 2025,

DANS LA CADRE DE
CENT ANS DE LUTTES ET DE BATAILLES POUR LA RETRAITE

INVITATION À UNE **JOURNÉE D'ÉTUDE**
Organisée par l'Union Fédérale des Retraité·es sous l'égide de la FERC

LES ENJEUX AUTOUR DE LA PERTE D'AUTONOMIE
la précarité, la fragilité et la fin de vie

9h00 - 12h00 >>> Enjeux politiques, état des lieux et propositions CGT
14h00 - 16h00 >>> Examen des revendications en lien avec la situation des personnels

> **MARDI 1^{er} AVRIL 2025, SALLE ROTONDE**

Nous vous invitons à venir débattre
avec la participation de
MALIKA BELARBI
(Fédération de la santé et action sociale CGT)
et **DANIEL BLACHE**
(ex-délégué confédéral au Conseil de l'âge et militant CGT Rhône-Alpes)

Cette invitation sera exigée à l'accueil

POUR S'INSCRIRE :
ferc.ufr@ferc.cgt.fr



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.org - e-mail : ferc@cgf.fr

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

IL Y A 120 ANS, LA SÉPARATION

Pour lutter contre le séparatisme, le 24 août 2021 était publiée la loi « confortant le respect des principes de la République », loi très orientée qui allait se traduire par la restriction d'un certain nombre de libertés ; tout le contraire de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 qui, elle, demeure une loi de liberté.

22

Le Lien N°225 - juin 2025

L'Éducation nationale devrait être le creuset de la formation du citoyen et de la citoyenne. Qu'en est-il ?

L'école laïque, publique, gratuite et obligatoire, impulsée sous la Commune par Édouard VAILLANT, reprise par Jules FERRY et mise en musique par Ferdinand BUISSON, a grandement contribué à l'unité de la République.

Un grand pas avait été franchi en 1905 avec la **loi de séparation des Églises et de l'État** qui, elle, véritablement, confortait « le respect des principes de la République ».

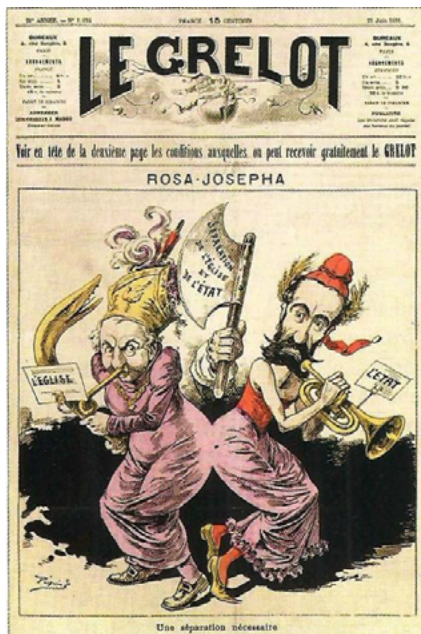
Il a fallu attendre plus d'un demi-siècle pour qu'un premier coup de canif lui soit porté par la **loi Debré de 1959**, malgré plus de dix millions de pétitionnaires (la moitié du corps électoral de l'époque) et le « **serment de Vincennes** » prêté par 400 000 personnes le 19 juin 1960 :

« Nous faisons le serment solennel :
- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;

- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

Depuis, différentes lois sont encore venues aggraver cet état de fait, comme les **lois Guerneur de 1977**,



les **accords Lang/Cloupet de 1992**, les **lois Carle de 2009** ou **Blanquer de 2019** (ce ne sont pas les seules!).

À l'heure actuelle, les écoles privées, dont 95 % sont confessionnelles, sont financées à 76 % par des fonds publics, alors que, de 1995 à 2022, la part de PIB destinée à l'Éducation est passée de 7,7 % à 6,6 %.



que les plus connues des institutions religieuses (mais loin d'être les seules), ont montré leurs méfaits, non seulement dans la transmission, ou plutôt la non-transmission des valeurs républicaines par une réécriture de l'Histoire, mais aussi par les ravages physiques, psychologiques et sexuels subis par les élèves.

Ne serait-il pas temps, dans le cadre républicain, de réserver tous les fonds publics à l'école publique et de laisser les écoles privées fonctionner avec des fonds privés, puisqu'elles pratiquent souvent (quelles que soient leur origine et inspiration religieuses) un séparatisme évident au sein de notre République laïque, démocratique et sociale ?



Comme disait le serment de Vincennes :

luttons « **sans trêve et sans défaillance jusqu'à** » l'abrogation de toutes les lois anti-laïques !

La seule école libre,
c'est l'école publique !

Bernard Sarlandie

L'omerta vient enfin d'être levée : Betharram, Stanislas, pour ne citer

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

ENSEMBLE RESTONS DES MILITANT·ES ACTIFS ET ACTIVES !



CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR MERCREDI 20, JEUDI 21 ET VENDREDI 22 NOVEMBRE

À Montreuil, salle Blumental.

Aux camarades susceptibles de participer à la Conférence nationale de l'UFR de la FERC

La conférence nationale est l'occasion de préciser les revendications des retraité·es de la Ferc dans un contexte des plus préoccupants. Les documents préparatoires seront dans le Lien de la rentrée.

Les délégué·es doivent être désigné·es par leur syndicat.

Pour cela, il vous faut poser votre candidature auprès de votre syndicat ou section syndicale.

Le renouvellement de la CE de l'UFR doit être au cœur des préoccupations de toutes et tous.

Aussi, portez-vous candidat·e pour y siéger pour y prendre des responsabilités au bureau et au secrétariat.

Les CE ont lieu quatre fois par an, au maximum cinq fois.

La répartition des mandats s'effectuera sur la base d'un·e délégué·e de droit pour chaque organisation ayant réglé au moins un FNI retraité·e sur les 3 dernières années avec l'ajout d'un·e délégué·e supplémentaire par tranche de 50 FNI via la moyenne des FNI sur les années 2022, 2023 et 2024 arrêtée au 31 mai 2025.

Comme pour les conférences précédentes, le seuil maximal de délégué·es par organisation est arrêté à 15 délégué·es en supplément du ou de la délégué·e de droit (15+1).

La répartition finale du mandatement sera formellement validée au cours de la CEF des 18 et 19 septembre 2025.

Les documents préparatoires - rapport d'activité de la CE sortante et projet de document d'orientation-revendications- seront publiés dans Le Lien de septembre ainsi que la date limite de retour des amendements au document d'orientation.

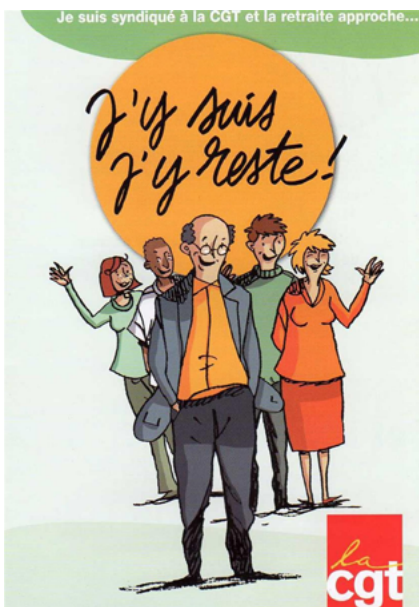
Le bureau de l'UFR

N. B. La veille des CE, les groupes de travail se réunissent. Ils sont ouverts à tout·e adhérent·e de l'UFR.

Une fois élu·es, les membres de la CE UFR verront leurs frais de transport et d'hébergement pris en charge par la FERC.

→ Union fédérale des retraité·es
UFR-FERC
FERC-CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex

→ ferc.ufr@ferc.cgt.fr

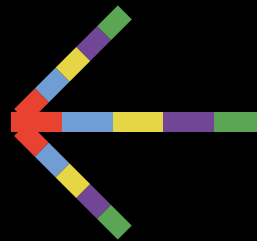


Proposer et promouvoir la continuité syndicale auprès des retraité·es et des futur·es retraité·es, doit être un objectif de la CGT.



GROUPE 3E

CONSTRUCTEURS
D'ALTERNATIVES



● Expertise économique, financière, sociale ou SSCT ; Audit comptable ; Formation des élus ; Accompagnement des CSE... ● Le Groupe 3E est un collectif d'experts engagés aux côtés des représentants du personnel et des organisations syndicales. ● Envie de muscler vos avis ? De former vos équipes ? D'entendre un autre point de vue ? ● groupe3e.fr